

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL RELATIF À LA PROCÉDURE DE CONSULTATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES À SE FAIRE ENTENDRE À L'ÉGARD D'UNE **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

Règlement sur les usages conditionnels n° 2021-05

Demande : Aménager un logement au sous-sol dans une résidence unifamiliale.

1. Lors d'une séance tenue le 20 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation au conseil municipal concernant la demande suivante, déposée en vertu du Règlement sur les usages conditionnels nº 2021-05 :

Aménager un logement au sous-sol dans une résidence unifamiliale au Demande: 3301, rue Bélanger - Lot nº 4 995 261.

2. Cette demande sera présentée et expliquée lors de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024 à 19 h au centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe (gymnase) à Rawdon.

Lors de cette présentation publique de consultation sera présentée et expliquée ladite demande qui consiste à aménager un logement au sous-sol du 3301, rue Bélanger, sur le lot nº 4 995 261.

- 3. Cette demande déposée en vertu du Règlement sur les usages conditionnels nº 2021-05 a pour objet et conséquence d'autoriser l'aménagement d'un logement au sous-sol dans une résidence unifamiliale.
- 4. Pour toute information additionnelle à l'égard de cette demande d'usage conditionnel, les personnes intéressées peuvent communiquer par courriel à l'adresse électronique: greffe@rawdon.ca ou au 450-834-2596, durant les heures normales d'ouverture.
- 5. Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Rawdon, ce 22 mars 2024

Me Caroline Gray Directrice générale adjointe et

Caroline Gray

directrice du Service du greffe